



PARTICIPATION MUTUELLE PLUS LE CLOU S'ENFONCE... ...MOINS LE DOSSIER SERA TRAITÉ PAR LE M.I.

Ce 18 janvier 2021, comme annoncé dans nos derniers tracts, la circulaire sur la PSC (participation de l'État à notre mutuelle) a été examinée par le Conseil Commun de la Fonction Publique.

➡ **La FGF-FO a approuvé le texte.
La PSC découlera de la négociation collective.**

FORCE OUVRIÈRE y tiendra toute sa place pour :

- ➡ **Défendre les garanties sociales statutaires**
- ➡ **Assurer un panier de soin de haut niveau pour tous**
- ➡ **Garantir des mécanismes de solidarités entre les actifs et les retraités**
- ➡ **Respecter les spécificités des trois versants de la Fonction Publique**

Des décrets propres à chaque versant de la Fonction Publique (État-Territoriale-Hospitalière) préciseront tous ces points.
N'EN DÉPLAISENT À CERTAINS, TOUJOURS LES MÊMES D'AILLEURS...

La FSMI-FO, avec la FGF-FO pour défendre vos intérêts.

FSMI

FORCE OUVRIÈRE

Fédération de Syndicats du Ministère de l'Intérieur



19 janvier 2021